MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 23 NOVEMBRE 2023 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2023-11-01

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 10
Pouvoirs : 8
Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois de novembre à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil « Salons du Manoir » de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 19 novembre 2023 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	LUCHIER Lisa
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Magali	MAZURIER Jean-Christophe
NARDY Rodrigue	SOMBRIN Fabrice	VANEECKELOOT Martine
VITEL Vincent		

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
BIDEAULT Michaël	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	BOE Estelle
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	NARDY Rodrigue
PRACHE Sylvaine	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia
RICHE Olivier	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	VITEL Vincent
THAMS Aurélie	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice

Absents :

PROVIN Lydia

Secrétaire de séance : MAZURIER Magali

FINANCES – BUDGET 2024 PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET BUDGET ANNEXE MANOIR NOTRE DAME : AUTORISATION DE CRÉDIT

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal du besoin traditionnel d'anticiper le vote du budget 2024 principal et annexe de la commune par l'autorisation de crédit de 25% en investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'Article L.1612-1, qui précise que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de la commune et de son budget annexe "Manoir Notre Dame",

Le Conseil Municipal **délibère et décide** à l'unanimité.

Autorise Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022 et ce, avant le vote du budget primitif de 2023 :

1. Dépenses nouvelles d'investissement budgétées en 2023 de la commune : 892 000,00 € décomposées comme suit :

Chapitre 20 : 36 000,00€, **Chapitre 21** : 856 000,00 €
Conformément aux textes applicables, le Conseil Municipal applique cet article à hauteur de 892 000,00 € x 25% arrondis, soit 223 000,00 €.

2. Dépenses nouvelles d'investissement budgétées en 2022 du budget annexe "Manoir Notre Dame" : 35 000,00 € décomposées comme suit :

Chapitre 20 : 10 000,00 €, **Chapitre 21** : 25 000,00 €
Conformément aux textes applicables, le Conseil Municipal applique cet article à hauteur de 35 000,00 € x 25% arrondis, soit 8 750,00 €

Fait et délibéré le 23 novembre 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**



Publication le : 29 NOV. 2023

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 23 NOVEMBRE 2023 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2023-11-02

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 10
Pouvoirs : 8
Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois de novembre à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil « Salons du Manoir » de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 19 novembre 2023 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	LUCHIER Lisa
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Magali	MAZURIER Jean-Christophe
NARDY Rodrigue	SOMBRIN Fabrice	VANEECKELOOT Martine
VITEL Vincent		

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
BIDEAULT Michaël	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	BOE Estelle
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	NARDY Rodrigue
PRACHE Sylvaine	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia
RICHE Olivier	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	VITEL Vincent
THAMS Aurélie	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice

Absents :

PROVIN Lydia

Secrétaire de séance : MAZURIER Magali

FINANCES – CONVENTION & TARIFICATION DE LOCATION DE L'ESPACE DE COWORKING

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal du besoin exprimé par plusieurs utilisateurs potentiels pour bénéficier d'un espace de coworking pour leur permettre de travailler dans de meilleures conditions. Monsieur le Maire propose d'activer les locations de salles de l'espace de coworking.

Pour cela, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer dans un premier temps et de valider les tarifs à la demi-journée et à la journée soumis au vote. En fonction des premiers retours, et des premières demandes réelles de la part de clients potentiels, la commune se réserve le droit de créer un catalogue tarifaire plus complet dans un second temps.

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Un espace de coworking (ou espace de travail partagé) dans un Tiers lieu, est un espace où peuvent s'installer en fonction de leurs besoins, des télétravailleurs, des entreprises installées à leur domicile (quel que soit leur statut et activité), des entreprises nomades et des étudiants.

C'est un lieu où ces personnes peuvent trouver un espace dédié au travail et où elles peuvent également rencontrer d'autres personnes pour rompre leur isolement et donc se créer des réseaux.

La Commune dispose d'un espace de coworking dans les locaux de l'annexe de la Mairie, afin de :

- Favoriser le développement économique local en retenant les actifs sur son territoire par la création d'une offre de services,
- Aider à la création d'entreprise en proposant un lieu accessible, flexible et modulable,
- Mieux vivre au travail en proposant un nouvel espace de travail partagé dans le Val d'Oise,
- Participer à la mise en œuvre progressive des pratiques de télétravail dans les organisations publiques et privées,
- Repenser nos façons de produire, consommer et vivre à la campagne.

Afin d'acter les modalités de fonctionnement, ainsi que notre volonté de développement de cet outil, il est proposé d'adopter dans un premier temps les tarifs toutes charges comprises associés présentés ci-dessous ainsi que la convention de location, et dans un deuxième temps, le règlement intérieur associé à l'usage de cet espace de coworking.

Salle Liquidambar	10,20 m²	1 table haute + 4 chaises	Demi-journée Journée	7,50 € TTC 15,00 € TTC
Salle Erable	13,00 m²	1 poste de travail	Demi-journée Journée	10,00 € TTC 20,00 € TTC
Salle Cèdre	14,20 m²	1 poste de travail	Demi-journée Journée	10,50 € TTC 21,00 € TTC
Salle Magnolia	27,40 m²	Salle de réunion	Demi-journée Journée	50,00 € TTC 100,00 € TTC
Salle chêne	35,65 m²	4 postes de travail	Demi-journée Journée	26,50 € TTC 53,00 € TTC

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider l'ouverture du Tiers lieu – espace de coworking dans les locaux de l'annexe de la Mairie,
- De valider la grille tarifaire ci-dessus proposée,
- De valider la convention de location des salles de coworking et de la salle de réunion,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents,

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal **délibère et décide** à l'unanimité :

- **Valider** l'ouverture du Tiers lieu – espace de coworking dans les locaux de l'annexe de la Mairie,
- **Valider** la grille tarifaire ci-dessus proposée,
- **Valider** la convention de location des salles de coworking et de la salle de réunion,
- **Autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents afférents,

Fait et délibéré le 23 novembre 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : 29 NOV. 2023

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 23 NOVEMBRE 2023 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2023-11-03

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 10
Pouvoirs : 8
Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois de novembre à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil « Salons du Manoir » de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 19 novembre 2023 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	LUCHIER Lisa
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Magali	MAZURIER Jean-Christophe
NARDY Rodrigue	SOMBRIN Fabrice	VANEECKELOOT Martine
VITEL Vincent		

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
BIDEAULT Michaël	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	BOE Estelle
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	NARDY Rodrigue
PRACHE Sylvaine	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia
RICHE Olivier	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	VITEL Vincent
THAMS Aurélie	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice

Absents :

PROVIN Lydia

Secrétaire de séance : MAZURIER Magali

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SALLES DE COWORKING ET SALLE DE RÉUNION DE L'ESPACE COWORKING

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'un RÈGLEMENT INTÉRIEUR des salles de coworking et salle de réunion de l'espace coworking.

Sur proposition du Maire, **le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité**, la mise en place d'un RÈGLEMENT INTÉRIEUR des salles de coworking et salle de réunion de l'espace coworking.

Fait et délibéré le 23 novembre 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : 29 NOV. 2023

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 23 NOVEMBRE 2023 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2023-11-04

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 10
Pouvoirs : 8
Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois de novembre à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil « Salons du Manoir » de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 19 novembre 2023 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	LUCHIER Lisa
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Magali	MAZURIER Jean-Christophe
NARDY Rodrigue	SOMBRIN Fabrice	VANEECKELOOT Martine
VITEL Vincent		

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
BIDEAULT Michaël	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	BOE Estelle
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	NARDY Rodrigue
PRACHE Sylvaine	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia
RICHE Olivier	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	VITEL Vincent
THAMS Aurélie	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice

Absents :

PROVIN Lydia

Secrétaire de séance : MAZURIER Magali

DECI : CONVENTION D'UTILISATION ET MISE EN SERVICE DE L'APPLICATION DE GESTION DES PEI AVEC LE SDIS : REMOCRA

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie (DECI), qui a pour vocation d'assurer en permanence l'alimentation en eau nécessaire aux sapeurs-pompiers en cas d'incendie et au regard de ses missions de lutte contre l'incendie, le SDIS du Val d'Oise doit connaître l'emplacement, les caractéristiques techniques et hydraulique, la disponibilité, etc…, des points d'eau incendie (PEI), publics ou privés, dédiés à la DEC I(Défense Extérieure Contre l'Incendie).

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

Dans le cadre de la gestion des PEI (points d'eau incendie), il est donc nécessaire d'accéder aux informations relatives aux PEI répertoriés et qualifiés de disponibles ou non par le SDIS du Val d'Oise.

Pour ce faire le SDIS du Val d'Oise nous propose une application informatique partagée recensant l'ensemble des PEI publics et privés du département et permettant ainsi des échanges d'informations entre les acteurs de la DECI.

Cette application dénommée REMOCRA est en lien direct avec le système de gestion des opérations du SDIS du Val d'Oise, leur signalant en temps réel, les PEI opérationnels les plus proches de l'adresse d'une intervention.

Il est donc nécessaire d'autoriser, par le biais d'une convention, la mise à disposition de l'application REMOCRA.

Elle permettra un accès gratuit aux services suivants :

- Consultation des informations relatives aux PEI (caractéristiques techniques des PEI, localisation, impressions de documents, réalisation de statistiques, etc.) ;
- Modification des informations relatives aux PEI (saisie des contrôles techniques des PEI, non-conformités, état de disponibilité, localisation, etc.).

La convention prendra effet à compter de sa signature par les parties et est conclue pour une durée de cinq ans et modifiable au cours de sa période d'application.

Chacune des parties peut dénoncer la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception, notifiée au moins trois mois avant échéance.

Sur proposition du Maire,
Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la convention relative aux conditions d'utilisation et de mise à disposition de l'application informatique partagée de gestion de la défense extérieure contre l'incendie.

- D'AUTORISER le Maire ou son représentant, à signer la convention entre le SDIS du Val d'Oise et la Commune de Maffliers, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré le 23 novembre 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**



Publication le : 29 NOV. 2023

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 23 NOVEMBRE 2023 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2023-11-05

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 10
Pouvoirs : 8
Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois de novembre à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil « Salons du Manoir » de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 19 novembre 2023 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	LUCHIER Lisa
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Magali	MAZURIER Jean-Christophe
NARDY Rodrigue	SOMBRIN Fabrice	VANEECKELOOT Martine
VITEL Vincent		

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
BIDEAULT Michaël	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	BOE Estelle
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	NARDY Rodrigue
PRACHE Sylvaine	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia
RICHE Olivier	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	VITEL Vincent
THAMS Aurélie	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice

Absents :

PROVIN Lydia

Secrétaire de séance : MAZURIER Magali

RESSOURCES HUMAINES – ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE DE MAFFLIERS 2023

Vu la loi du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'organigramme de la Commune de Maffliers présenté par Monsieur le Maire ;

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

Sur proposition du Maire, **le Conseil Municipal délibère et décide par 17 voix pour et 1 abstention (MARLHENS Jean-Henri)** :

- De valider l'organigramme de la Commune de Maffliers.

Fait et délibéré le 23 novembre 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : ....29 NOV. 2023....

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

MAIRIE DE MAFFLIERS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 23 NOVEMBRE 2023 A DIX-NEUF HEURES ET QUARANTE-CINQ MINUTES

DEL 2023-11-07

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Présents : 10
Pouvoirs : 8
Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois de novembre à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire dans la salle du conseil « Salons du Manoir » de la Mairie, la convocation a été adressée aux élus le 19 novembre 2023 par voie électronique et la séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Christophe MAZURIER, conformément aux articles L.2121-10 et L-2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BOE Estelle	JOURNO Nadia	LUCHIER Lisa
MARLHENS Jean-Henri	MAZURIER Magali	MAZURIER Jean-Christophe
NARDY Rodrigue	SOMBRIN Fabrice	VANEECKELOOT Martine
VITEL Vincent		

Absents excusés :

BAUCOURT Héloïse	qui donne pouvoir à	MAZURIER Magali
BIDEAULT Michaël	qui donne pouvoir à	VANEECKELOOT Martine
LEROUX Michel	qui donne pouvoir à	BOE Estelle
MERLIN Pierrick	qui donne pouvoir à	NARDY Rodrigue
PRACHE Sylvaine	qui donne pouvoir à	JOURNO Nadia
RICHE Olivier	qui donne pouvoir à	MAZURIER Jean-Christophe
SALZARD Gérôme	qui donne pouvoir à	VITEL Vincent
THAMS Aurélie	qui donne pouvoir à	SOMBRIN Fabrice

Absents :

PROVIN Lydia

Secrétaire de séance : MAZURIER Magali

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET ANNEXE MANOIR NOTRE DAME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) / dépense(s)supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2023 par unanimité.

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr

COMPTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	604	Achat d'études, prestations de services, équipements et travaux	- 407,20
66	66111	Intérêts réglés à l'échéance	+ 407,20
		Total	**0,00**

Fait et délibéré le 23 novembre 2023
Pour extrait certifié conforme
Le Maire, **Jean-Christophe MAZURIER**

Publication le : 29 NOV. 2023

Mairie de Maffliers – 3 rue de Richebourg – 95560 MAFFLIERS – Tél 01.34.69.80.68 – Mail : mairie@maffliers.fr